STEONE Snessa

[Reprise de fonctions huissier de justice salarié] Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 6 janvier 2021, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai d'un mois à compter de cette date,

Mme Snessa, Magalie STEONE, anciennement huissière de justice salariée au sein de l'office d'huissier de justice dont est titulaire la société d'exercice libérale à responsabilité limitée « KALIACT-PERRIER et Associés » à la résidence de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines) a repris ses fonctions en qualité d'huissière de justice salariée au sein de l'office d'huissier de justice dont est titulaire la société par actions simplifiée « SINEQUAE » à la résidence de Meudon (Hauts-de-Seine).

Huissier de justice salarié concerné :
Snessa STEONE

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)